

## Communiqué de presse

Durant le confinement la lutte contre les projets imposés et polluants continue. L'association AHQES de La Sauve Majeure s'engage pour la protection du Bois de la Sableyre et dépose un recours contre le plan local d'urbanisme intercommunal



## Le 20 mai 2020

A la Sauve majeure, commune située entre la Garonne et la Dordogne, le bois de la Sableyre est promis à un triste sort. En effet le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Créonnais, adopté en janvier dernier, classe la quasi intégralité du secteur en zone à urbaniser afin d'y construire un lotissement de quelques maisons.

Ces 23 000m2 de bois accueillent pourtant une forêt de feuillus utilisée "par l'ensemble des cortèges faunistiques présents en contexte forestier"<sup>1</sup>, une zone humide, cinq espèces protégées de papillons et onze espèces protégées d'oiseaux, constituant ainsi, aux dires mêmes du document d'urbanisme litigieux, un "réservoir de biodiversité" "revêtant une importance particulière pour l'environnement"<sup>2</sup>.

De plus, aucune pression urbanistique ne semble justifier le nouveau classement de ce secteur en zone constructible. Le PLUi du Créonnais invite ainsi la commune de La Sauve à redynamiser en priorité son centre-bourg plutôt qu'à construire des logements neufs, à limiter la prédominance des maisons individuelles lors de la construction de nouveaux logements et à concentrer leur développement dans des espaces déjà urbanisés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport de présentation 1.4 du PLUi du Créonnais.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport de présentation 1.2 du PLUi du Créonnais.



En outre, le PLUi préconise de classer en zone naturelle l'ensemble des secteurs présentant une sensibilité environnementale<sup>3</sup> afin d'y interdire toute construction qui pourrait impacter la qualité de ces milieux. La sensibilité de la zone est d'autant plus significative que le SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise indique lui-même que "trop souvent, le rôle multifonctionnel et l'interdépendance des zones humides ont été constatés et compris après leur destruction" et que "la démonstration de l'intérêt écologique, économique et sociologique de la conservation des zones humides conduit maintenant à leur conférer un statut d'infrastructure naturelle".

Malgré ces orientations générales en faveur de la protection du bois de la Sableyre, la zone est presque intégralement ouverte à la bétonisation par le PLUi du Créonnais, soulevant ainsi plusieurs illégalités notables.

C'est pourquoi Notre Affaire à Tous a accompagné l'association AHQES (Association des Habitants des Quartiers Est de la Sauve), spécialement constituée pour assurer sa protection, vers le dépôt d'un recours contre un tel document.

Pour Alice Chagnaud, bénévole juriste au sein de Notre Affaire à Tous, "l'implication de collectifs locaux est indispensable ; c'est grâce à eux que l'occasion est donnée au juge de contrôler le respect du droit de l'urbanisme dans les territoires, un tel droit imposant à nos yeux la protection renforcée du bois de la Sableyre".

L'association fut ensuite représentée par Me. Luc Manetti qui prit le dossier en main et saisit le tribunal administratif de Bordeaux en mars dernier, demandant l'annulation de la délibération de l'EPCI du Créonnais ayant approuvé le PLUi.

Rappelons que les zones humides sont des berceaux de biodiversité et que les législations française et européenne les protègent à ce titre de l'artificialisation. L'objectif national de zéro artificialisation nette des sols ne peut donc se passer d'une déclinaison à l'échelon local et il est essentiel que chaque document d'urbanisme le prenne en compte afin d'obtenir sa réalisation. Comme le rappelle Agnès Gauthier, membre de l'association AHQES, "la nature est un bien précieux qu'il est essentiel de préserver".

## Contacts presse :

Agnès Gauthier pour l'association AHQES - <u>ahqes@protonmail.com</u>; tél. : 06.68.26.46.76; Alice Chagnaud pour l'association Notre Affaire à tous - <u>chagnaudalice@gmail.com</u>; tél. : 06.73.01.89.88.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rapport de présentation 1.3 du PLUi du Créonnais.









